



FONDS POUR LES LOGEMENTS DU MARCHÉ DESTINÉS AUX PREMIÈRES NATIONS

AVIS DE POSSIBILITÉ POUR LES FIDUCIAIRES

Le Conseil des fiduciaires du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le « Fonds ») travaille en étroite collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) afin de trouver une personne qualifiée pour recommander la nomination d'un fiduciaire au ministre de la SCHL.

Pour pourvoir un poste actuellement vacant au Conseil, le candidat doit être membre d'une Première Nation, être un CPA en règle, résider en Ontario et avoir une bonne connaissance du logement des Premières Nations. Nous sommes à la recherche d'un leader et d'un visionnaire axé sur les solutions, qui possède une solide capacité en matière de finances et d'investissements, de gouvernance et de développement organisationnel.

Le Conseil est composé de neuf fiduciaires des Premières Nations : trois personnes provenant de collectivités des Premières Nations et six personnes ayant de l'expérience dans le milieu des finances du secteur privé et du gouvernement fédéral. Les fiduciaires sont responsables de superviser la gouvernance et les pratiques du Fonds et de fournir une orientation pour obtenir des résultats. Les fiduciaires nommés ont une obligation fiduciaire envers le Fonds.

Le Fonds a été créé en 2008 afin d'élargir les options de logement du marché ou fondées sur des prêts et de les offrir aux collectivités des Premières Nations, de sorte que les membres admissibles puissent avoir la possibilité d'obtenir des prêts auprès d'institutions financières et de construire, d'acheter ou de rénover une maison dans une réserve ou sur des terres visées par le règlement, où les terres sont détenues collectivement.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à étudier la façon dont les programmes de logement dans les réserves, comme le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, peuvent être réformés afin d'obtenir des résultats améliorés et durables et de permettre la transition vers la prise en charge, le contrôle et la gestion du logement des Premières Nations. Le Conseil des fiduciaires dirige l'élaboration d'une stratégie visant à collaborer avec le gouvernement fédéral à la poursuite de réformes transformationnelles afin de rendre le Fonds plus autonome et mieux adapté aux Premières Nations. Cette revitalisation est motivée par d'importantes justifications sur les plans juridique et de justice sociale, notamment le droit des Premières Nations à l'autodétermination, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la quête continue de la réconciliation. Le Conseil des fiduciaires s'est engagé à faire en sorte que les valeurs et les voix autochtones soient un aspect crucial de son travail.

Les candidats éventuels souhaitant pourvoir ce poste vacant ou de futurs postes vacants peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds et les compétences requises en consultant l'adresse [www.flmpn.caPossibilités pour les fiduciaires | FLMPN \(fnmhf.ca\)](http://www.flmpn.caPossibilités pour les fiduciaires | FLMPN (fnmhf.ca).).

La date limite de présentation des candidatures est le 7 octobre 2022. Veuillez envoyer par courriel un curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation expliquant les motifs de votre demande à l'adresse suivante :

TrusteeOpportunity@fnmhf.ca

Il ne s'agit pas du seul moyen de recrutement.

Avis concernant la vie privée : Les renseignements personnels seront traités conformément aux lois fédérales applicables sur la protection de la vie privée. Le processus de sélection peut comprendre des consultations avec des tiers qui peuvent discuter davantage des demandes avec d'autres personnes. Par conséquent, la confidentialité ne peut être assurée.